



# FLASH

MAIRIE DE SAVIGNY-LE-SEC  
03 80 35 75 79 / [mairie@savigny-le-sec.fr](mailto:mairie@savigny-le-sec.fr)  
<http://www.savigny-le-sec.fr>



Yves Ducourtioux

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Étaient présents sous la présidence de M. STAIGER Jean-Michel, Maire :

Mmes Catherine BENINCA, Sylvie DEMOUGEOT, Aurore MARQUIE-JACQUIN, Catherine MUNAROLO, Marie-Françoise SAUVAIN, Martine SICCARDI, Julie SUDRE, Hélène THOUVENIN. MM. Jean-Christian DOUVIER, Pierre-Jean GREBILLE, Joachim PELLICOLI, Jean-François ROGER, Philippe de SAINT-ALBIN.

Absent excusé : Gérard PORCHERET (pouvoir donné à Pierre-Jean GREBILLE)

*Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie.*

Tous renseignements complémentaires concernant les sujets évoqués dans ce flash pourront être demandés en Mairie.

Secrétaire : Martine SICCARDI

La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et a été validée.

### VOTE DES BUDGETS

#### Synthèse générale :

Le budget de fonctionnement communal a été impacté en dépenses par des charges supérieures (achats produits entretien, frais de personnel) et des recettes moindres (location de la salle des fêtes) liées notamment à la COVID.

Tous les terrains des 2 lotissements ont été commercialisés ; le trésorier nous demande de clôturer ces budgets annexes et de reporter les excédents dans le budget communal. Des travaux de voirie qui avaient été initialement inscrits sur les budgets des lotissements ont été réaffectés sur le budget communal, car ces travaux ont été réalisés sur des terrains du domaine public de la collectivité. Ces dispositions ne permettront pas d'avoir le résultat exact de ces deux opérations.

Sur le document préparation du budget primitif, il n'y a pas d'évolution sensible sur les dépenses et recettes de fonctionnement. Compte tenu des excédents conséquents, de grosses dépenses d'investissement sont prévues :

- Installation éclairage public dans les 2 lotissements 80 000 €,
- Fin des voiries et aménagement paysager du lotissement du Clos des Vergers 250 000 €,
- Aménagement paysager lotissement route de Norges : 5 000 €,
- Enfouissement lignes électriques route Is-sur-Tille 100 000 €,
- Equipement aire de loisirs 40 000 €,
- Résidence senior 1 200 000 €,
- Salle multigénérationnelle 250 000 €.

Les locaux du rez-de-chaussée de la mairie se libèreront au cours de l'année 2022. Il faut déjà penser à consulter pour retenir un maître d'œuvre afin d'assurer l'aménagement de celle-ci pour la rendre accessible aux handicapés et avoir des locaux plus modernes et fonctionnels.

#### BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

**Compte de gestion 2020** : Ce sont les documents de la gestion financière de la collectivité présentés par le trésorier (percepteur) qui est chargé d'assurer le paiement des dépenses ou d'encaisser les recettes à partir des mandats ou des titres émis par le Maire. Le Conseil Municipal (CM) approuve le compte de gestion dressé par le percepteur, conforme au compte administratif tenu par la commune.

**Compte administratif (CA) 2020** : Le Maire après avoir exposé les comptes et répondu aux différentes questions passe la présidence à la première adjointe. Après débat, le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 1 623 132.15 € et d'investissement de 30 483.76 € en tenant compte des reports des années antérieures

**Affectation des résultats** : Compte tenu de ses résultats qui sont excédentaires, le CM réaffecte les résultats du CA sur le budget primitif.

**Budget prévisionnel 2021** : Monsieur le Maire expose les propositions établies par la commission des finances.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 080 000 €	3 080 000 €
INVESTISSEMENT	2 812 500 €	2 812 500 €

Le conseil municipal se prononce favorablement pour les différentes parties de ce budget.

## **BUDGET LOCAL COMMERCIAL (LE SAVIGNIEN)**

**Compte de gestion 2020 :** Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par le percepteur, conforme au compte administratif tenu par la commune.

**Compte administratif 2020 :** Il ne comprend que des recettes de fonctionnement qui correspondent aux loyers perçus augmentés des charges (chauffage et ramassage ordures ménagères). Compte tenu de la crise sanitaire et de la fermeture administrative du local, une exonération de neuf mois de loyer a été accordée aux gérantes. Malgré des recettes peu importantes en 2020, l'excédent de fonctionnement de 23 278.92 €.

**Affectation des résultats :** L'excédent de fonctionnement est intégralement reporté.

**Budget prévisionnel 2021 :** Monsieur le Maire expose les propositions établies par la commission des finances.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	<b>29 478 €</b>	<b>29 478 €</b>
INVESTISSEMENT	<b>28 579 €</b>	<b>28 579 €</b>

Parmi les investissements, les toilettes seront modifiées afin de les mettre aux normes (accès handicapés).

Le conseil municipal se prononce favorablement pour les différentes parties de ce budget.

## **BUDGET CLOS DES VERGERS**

**Compte de gestion 2020 :** Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par le percepteur, conforme au compte administratif tenu par la commune

**Compte administratif 2020 :** En l'état actuel, ce budget présente un excédent de 797 633,09 € qui intègre la valeur bonifiée des terrains que la commune possédait avant le début de l'opération. Comme indiqué plus haut, depuis que l'ensemble des terrains sont vendus, des travaux ont été pris en charge sur le budget général et ceux qui restent à réaliser (éclairage public, voirie, aménagements paysagers) le seront également.

Sur proposition de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), ce budget est clos et l'excédent a été intégré au budget communal.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour les différentes parties de ce budget.

## **BUDGET LOTISSEMENT ROUTE DE NORGES**

**Compte de gestion 2020 :** Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par le percepteur, conforme au compte administratif tenu par la commune.

**Compte administratif 2020 :** En l'état actuel, ce budget présente un excédent de 128 543.42 € qui intègre la valeur bonifiée du terrain que la commune possédait avant le début de l'opération. Les travaux de voirie ayant été réalisés sur le domaine public, ils ont été supportés sur le budget général et ceux qui restent à réaliser (éclairage public, aménagements paysagers) le seront également.

Sur proposition de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), ce budget est clos et l'excédent a été intégré au budget communal.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour les différentes parties de ce budget.

## **VOTE DU TAUX DES TAXES**

La situation saine de nos finances publiques permet au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des taxes locales. La taxe sur le foncier bâti (logement) reste au taux de : 4,45 % pour un produit attendu de 43 352 € et la taxe sur le foncier non bâti (terres agricoles) : 31,19 % pour un produit attendu de 3 431 €

Il n'y a plus lieu de se prononcer sur le vote de la taxe d'habitation. Avec la suppression progressive de cette taxe, les communes vont percevoir en 2021 la part de la taxe foncière que le conseil départemental recevait pour une somme de 204 582 €. Le montant de la taxe d'habitation que la commune n'était que de 120 702 €. Il est nécessaire d'intégrer sur le budget un reversement d'un montant de 93 896 €, car les nouvelles ressources doivent s'équilibrer avec les dotations initiales. Les règles budgétaires administratives ne sont pas toujours simples !

## **DESIGNATION MEMBRES COMMISSION DELEGATION SERVICE PUBLIC**

Cette commission sera chargée d'étudier les propositions reçues après la consultation d'entreprises pour des marchés de travaux ou de fournitures. Mesdames Catherine BENINCA, Martine SICCARDI, messieurs Jean-Christian DOUVIER, Pierre-Jean GREBILLE, Joachim PELLICCIOLI et Philippe de St AUBIN sont désignés comme membres de cette commission.

## **DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Mme Aurore MARQUIE JACQUIN sera la correspondante pour notre collectivité.

## CONVENTION PERMETTANT UN PAIEMENT EN LIGNE

Sur proposition de la trésorerie, le Conseil Municipal approuve cette convention.

## RESIDENCE SENIORS APS

Le Conseil Municipal valide l'avant-projet sommaire (APS) de ce projet.

## UTILISATION ABUSIVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Chaque week-end des groupes de personnes venant de la région dijonnaise s'imposent sur les installations sportives (multisports et terrain de football synthétique) pour organiser des matches alors que la situation sanitaire l'interdit. Monsieur le Maire est déjà intervenu, à plusieurs reprises, pour leur demander de libérer ces aires de jeu afin que les habitants ou les jeunes de notre village puissent en profiter, mais sans obtenir satisfaction.

Les installations communales sont avant tout réservées aux Savigniennes et Savigniens et aux licenciés du club de l'EF VILLAGES. Cette occupation abusive a été également constatée dans les villages environnants. La gendarmerie a été informée et sera vigilante.

## REMBOURSEMENT CAUTION SALLE DES FETES

La crise sanitaire se prolongeant, le maire propose de rembourser les cautions qui avaient été encaissées pour la location de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne son accord.

## TRAVAUX EN COURS

**CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)** : Les travaux du nouveau bâtiment, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes « Forêts-Seine et Suzon » pour accueillir les activités de la petite enfance vont débiter à la mi-avril. Il sera implanté à côté de l'école maternelle.

**Enfouissement de la ligne électrique** : Les travaux de cette nouvelle ligne ont été réalisés pour partie sur un terrain communal à la suite d'une convention passée. Ils ont été pris entièrement en charge par le bénéficiaire (M. Grebille, haras de la Combrenotte). Ils sont terminés. Le terrain a été remis en état et engazonné.

**Pump track** : C'est un circuit miniature de BMX/VTT d'une largeur d'environ un mètre qui n'autorise pas les dépassements, il est constitué de bosses d'une hauteur maximum de 70 cm qui présente peu de danger. Il peut rester en accès libre. Il a été implanté juste derrière le skate-park. Il contourne différents bosquets qui sont sur le terrain. Les virages sont relevés. Les bosses sont de formes différentes, en étant plus ou moins hautes, longues, de pentes variées...

La municipalité a profité de l'enfouissement de la ligne électrique des matériaux d'extraction, en surplus, pour créer ce circuit. Contre le coût en décharge des déblais, l'entreprise chargée des travaux a mis en forme le terrain.

Les employés municipaux ont continué l'aménagement en déposant sur le passage du sable concassé et de la terre de chaque côté des talus. Un travail de finition par une équipe d'une dizaine de bénévoles, dont deux jeunes, a permis de finaliser les travaux de ce nouvel équipement. La piste a été nivelée et compactée, de la terre a été épanchée sur le côté des bosses, des graines de gazon et de différentes plantes fleuries ont été semées.

Depuis de nombreux jeunes découvrent cette activité. Selon les avis, le parcours donne de bonnes sensations et l'enchaînement des bosses est physique.

**Consignes** : Le port d'un casque est obligatoire, ceux de genouillères, de coudières et de gants sont vivement conseillés. Remarque : la pratique des enfants de moins de 10 ans doit se faire sous la responsabilité d'un adulte.

L'accès est libre, mais les usagers doivent adapter leurs niveaux selon les difficultés de la piste.

## COMPTE-RENDU REUNIONS

**Syndicat des eaux** : Le budget a été voté. Une augmentation de 50 cents du prix de l'eau a été décidée.

Le forage au niveau de la maison de la chasse est terminé. Il a été fait sur une profondeur de 330 mètres, mais sans avoir trouvé de nouvelles ressources. Un nouveau forage à Savigny-le-Sec, près du silo route de Norges, va démarrer.

**SMOM (Syndicat Mixte des ordures Ménagères)** : Le budget a été voté. La participation par habitant s'élève à 69.00€ (+1.50 € par rapport à 2020). Pour information, il est rappelé que la participation par habitant est payée par la communauté de commune ; en contrepartie celle-ci prélève sur votre taxe foncière une redevance pour la TOM (taxe d'ordure ménagère). La participation de 69.00€ est répartie de la façon suivante : 5.00€/hab. en frais de structure – 18.00€/hab en collecte des ordures ménagères – 26.00€/hab en déchèterie – 19.00€/hab en transfert des ordures ménagères et 1.00€/hab en tri sélectif.

Le centre de tri de Dijon Métropole s'agrandit afin de répondre à 2 chantiers qui sont le multi-matériaux et l'extension des consignes de tri (prise en charge tous les plastiques). Ces changements devraient arriver à partir du 01/01/2023.

## INFORMATIONS COURANTES

**Vaccination contre la COVID-19** : La municipalité vient d'avoir la confirmation du passage du vaccinobus dans notre village le mardi 6 avril après-midi. Il stationnera devant la salle des fêtes. Toutes les personnes inscrites devraient être contactées par le service de la sécurité civile de la préfecture pour fixer l'heure de rendez-vous. Si vous n'avez pas été joint avant lundi soir, merci de prévenir la mairie.

**Visite de Monsieur Didier MARTIN député de la circonscription** : Il a passé l'après-midi du vendredi 19 mars dans la commune. Dans un premier temps, accompagné de Monsieur le Maire, il s'est rendu sur le site des carrières pour découvrir les installations. Il a été reçu notamment par Monsieur DELAFOND Directeur EQIOM France qui gère l'entreprise SOCALCOR filiale du groupe. La visite s'est terminée dans les bureaux pour expliquer les débouchés des matériaux exploités, les projets, la prise en compte du respect de l'environnement...

Ensuite il s'est rendu au Savignien pour rencontrer les gérantes. Il s'est inquiété des difficultés rencontrées et s'est renseigné pour savoir si les aides gouvernementales prévues suivaient.

Un passage bref sur le stade a permis de lui faire découvrir les dernières installations créées.

Le périple a continué par un passage à la ferme laitière Chaume. Le prix d'achat du lait est toujours bas et ne permet pas aux éleveurs, malgré un travail important, de vivre décemment.

Il a rencontré sur place les propriétaires du poney-club qui lui ont parlé de différentes préoccupations spécifiques à leur activité.

En fin d'après-midi, à la salle des fêtes, il a échangé avec le Capitaine Porta commandant de la compagnie d'Is-sur-Tille et le Major Cottin commandant de la brigade de Messigny-et-Vantoux sur le respect des mesures du couvre-feu et sur le bilan de leurs interventions.

Didier Martin a été à l'écoute des élus qui ont présenté les projets de la municipalité et de quelques habitants.

**Méthaniseur Marsannay le Bois** : Celui-ci a été créé par un ensemble de cultivateurs permettant de produire un gaz 100% « vert ». Il est en fonctionnement. L'implantation d'une station-service à proximité permettant de s'alimenter en gaz est à l'étude.

**Eoliennes et panneaux solaires photovoltaïques** : Le plan national de fourniture d'énergies renouvelables est ambitieux. Des entreprises spécialisées dans ce domaine prospectent pour implanter de nouvelles installations (éoliennes, photovoltaïques). Des sites potentiels ont été repérés sur le territoire communal. Monsieur le Maire recevra prochainement les responsables d'une entreprise.

**Vie citoyenne** : Selon un arrêté préfectoral, Les travaux des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés en semaine que du lundi au vendredi de 8 à 19 h, samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19h et seulement de 10 à 12 h le dimanche et jours fériés. Cet arrêté ne concerne pas les entreprises qui peuvent travailler du lundi au samedi de 7 à 20 h.

Des efforts ont été faits par de nombreux résidents pour entretenir le trottoir (désherbage, balayage...) au droit de leurs habitations afin de participer à l'embellissement et la propreté du village. La municipalité encourage les personnes qui font cet entretien régulier. Il est souhaitable que cet usage se généralise.

**Gestion des chiens** : De plus en plus de personnes font part à la mairie de leur désagrément de constater la présence d'excréments de chiens devant leur propriété. Malgré plusieurs messages demandant la vigilance de certains propriétaires d'animaux, la situation demeure inchangée. Il a été décidé de prendre une décision radicale et de verbaliser à hauteur de 35 € les contrevenants pris en flagrant délit.

Des chiens divaguent régulièrement à travers les rues du village et sur l'aire de loisirs. Les maîtres doivent être vigilants afin que leurs animaux restent à l'intérieur des propriétés. Par ailleurs lors de promenades, même à l'extérieur du village, les chiens doivent être tenus en laisse.

**Vitesse excessive** : Trop souvent il est constaté que des véhicules circulent à des vitesses supérieures aux prescriptions mises en place. Il est demandé à chaque conducteur de faire preuve de prudence. Une zone partagée va être matérialisée sur le dessus de la rue de la Mare, au niveau de l'espace de loisirs. Priorité sera donnée aux piétons, la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h.

**Messagerie** : Depuis quelques semaines des opérateurs (free, sfr, club-internet, neuf, alice-adsl, cegetel...) bloquaient directement les emails envoyés par la commune et de nombreuses personnes ne les recevaient plus. Il a été nécessaire de travailler pour améliorer notre sécurité. Le problème semble réglé. Vous pouvez, par ailleurs, retrouver toutes les informations sur le nouveau site de la commune : <https://savigny-le-sec.fr/>

**Dépôts sauvages** : Des dépôts sauvages ont été constatés en pleine nature. Nous demandons à chacun d'être vigilant concernant les véhicules qui pourraient déverser leurs déchets. Si vous êtes témoins d'un tel agissement, il faut relever la plaque d'immatriculation et appeler immédiatement la gendarmerie (tél : 17). L'auteur du dépôt près du monument a été identifié. Il a eu l'obligation de tout déblayer rapidement et est susceptible d'être condamné à une amende qui pourra s'élever jusqu'à 1 500 €.

**Acte malveillant :** Un particulier a eu la désagréable surprise de constater que le réservoir d'essence de sa voiture, qui était garée devant chez lui, avait été partiellement rempli de terre. Le coût des réparations a été élevé. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Un tel acte est inadmissible. S'il existe un problème entre des particuliers, il y a d'autres solutions que de se venger anonymement.

**Objets trouvés :** La mairie continue à recevoir des objets trouvés sur le territoire de la commune. Si vous avez égaré quelque chose, pensez à venir à la mairie.

**Marché :** Tous les mercredis (boucher/charcutier et fruits/légumes) sont présents au marché. Les samedis en complément à ces mêmes commerçants vous trouverez les marchands de fromages, boulanger/pâtissier et parfois des spécialités. Samedi 3 avril le commerce de spécialités locales « le panier du Suzon » sera présent, vente de chocolats (Sébastien Hénon, installé à Plombières-les-Dijon. Les visuels des moulanges sont sur son site : <https://www.sebastien-henon.com/>), tisanes, vins...

Il a été constaté une baisse de fréquentation au cours de ces dernières semaines à un tel point que certains commerçants se demandent s'ils vont continuer de venir. Ce serait dommage, **merci de faire confiance à ces commerçants.**

Vous pouvez passer vos commandes :

- \* Boucherie/charcuterie Chevallot de Lamargelle, tél : 0679813855,
- \* Fruits et légumes, tél : 0612337956,
- \* Fromagerie, beurre crème, œufs Damien tél : 0681510858,
- \* Boulangerie de Messigny tél : 0636374763,
- \* Fromages de chèvre locaux, Auriane Moyemont d'Avelanges tél : 0667427455 (présente un samedi sur deux),
- \* Poissonnerie, livraison entre 10h45 et 11h, commande à faire par téléphone : 0631426170 ou sur le site :

[www.poissondijon.fr](http://www.poissondijon.fr)

**Vente lait de production locale :** M. et Mme Jean-Pierre CHAUME exploitent depuis de nombreuses années une ferme sur le dessus de la commune spécialisée dans la production laitière. C'est la seule dans toute la périphérie dijonnaise. Ils proposent à la vente directe, tous les jours du lundi au samedi de 18h30 à 19h, du lait cru entier du jour garanti sans OGM. Les vaches sont nourries à partir de cultures produites sur la ferme selon une méthode raisonnée. Avec le printemps l'herbe pousse, vous reverrez prochainement les vaches dans les prés.

Prix : 0,70 € le litre. Nécessité d'emmener les contenants.

Précaution, avant usage, vous devrez le faire bouillir sans oublier de le surveiller. Dès que le lait entre en ébullition, il est prêt. Vous pourrez le boire, l'utiliser pour faire des pâtisseries, faire des yoghourts et même fabriquer du fromage...

**Savignien :** Ce commerce reste ouvert pour tous les services liés à la poste. Tous les midis du lundi au vendredi les responsables proposent des plats à emporter. Menu complet (entrée, plat, dessert à 9,50 €). Nécessaire de réserver. Tél : 0380421209 ou 0664960664. Tous les vendredis soir : pizzas.

**Food-truck :** Après avoir sollicité l'avis des gérantes du Savignien, qui a été favorable, car plus de pizzas le mercredi soir, le Food-truck "ZE TACOS" propose tous les mercredis soir différents produits de restauration. Il s'installe devant la halle. Venez à la rencontre de l'équipe de ZE TACOS, elle se fera un plaisir de vous accueillir et de vous servir des sandwichs aux steaks accompagnés de frites, mais aussi tous les classiques dont vous avez envie, des tacos au poulet, des kebabs, des galettes végétariennes ou encore des paninis au fromage, il y en a pour tous les goûts !! Particularités : menus pour les enfants, carte de fidélité, tous les types de paiements sont acceptés sauf les chèques vacances. La vente est faite à partir de 17h30 jusqu'à 19h. Au-delà la livraison pour 3 euros (quel que soit le montant de la commande) est proposée. Pensez à réserver tél : 0673639147 Voir site : <https://www.zetacos.fr/>

## MANIFESTATION

**Œufs de Pâques :** Suite aux consignes sanitaires, le comité des fêtes ne pourra pas organiser la chasse aux œufs de Pâques comme d'habitude au terrain de foot afin de ne pas favoriser les regroupements. Malgré tout, il est proposé aux enfants de créer un objet sur le thème des œufs, lapins ou cloches de Pâques en utilisant des supports recyclés que vous trouverez chez vous. Lorsqu'ils seront décorés, ils pourront les apporter sous la halle le samedi 3 avril 2021 pendant le marché de 10 h à midi pour être exposés. Ceci dans le respect des gestes barrières. **Les enfants auront le plaisir de les échanger contre des œufs en chocolat.** N'hésitez pas à prendre un petit panier.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 30 AVRIL 2021**